

Paris, le 5 février 2024

Cher adhérent,

Votre organisme est adhérent à la Mission Opérationnelle Transfrontalière et nous vous remercions pour votre confiance.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la facture de votre cotisation avec les coordonnées bancaires de notre association, ainsi que le barème des cotisations 2024.

Depuis 2011, les membres du réseau de la MOT peuvent bénéficier du système de « bons à tirer » annuels d'une journée de travail de l'équipe de la MOT (cf. lien vers la note ci-après). Dès réception de votre cotisation, vous recevrez votre bon-à-tirer annuel. L'équipe de la Mission Opérationnelle Transfrontalière se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce service et plus généralement pour tout dossier sur lequel vous souhaiteriez la solliciter.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous rappeler que l'Assemblée générale 2024 aura lieu les jeudi 27 et vendredi 28 juin 2024 à Dunkerque, à l'invitation de la Communauté Urbaine de Dunkerque, du Département du Nord et de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque, membres de son réseau.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous retrouver à cette occasion, je vous prie d'agréer, cher adhérent, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Trésorier,



Michel CHARRAT

Ci-joint :

- Facture / RIB
- Barème des cotisations 2024
- Note explicative des bons-à-tirer